

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue le 20 décembre 2016 à 19 h , à la mairie.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

CONSTAT DE CONFORMITÉ :

2016-12-20 Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-20 Les personnes présentes dans la salle, le cas échéant, profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de l'évolution de certains dossiers.

Rés. 2016-158 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 117**

2016-12-20 **CONSIDÉRANT** que la municipalité doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour fixer les différents taux de taxes, les différentes compensations et autres modalités;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2016;

EN CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 117 adoptant le budget de la municipalité pour l'année 2017 afin d'établir le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation pour les services offerts à la population soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-20 Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-159 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2016-12-20 Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Sylvie V. Fréchette, dir. gén. et sec.-trés.